

Remplace la date 13-mars-2024

Date de révision 18-janv.-2025

Numéro de révision 10

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 11258

**Numéro du fiche de données de sécurité** 11258

**Nom du produit** DOWSIL 11 ADDITIVE

### Autres moyens d'identification

**UFI** YJ88-W0TP-R00F-629C

**Synonymes** DC 11 ADDITIVE, DOW CORNING 11 ADDITIVE

**Substance pure/mélange** Mélange

Contient TOLUENE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.  
Utilisation industrielle  
Utilisation professionnelle  
Utilisation par les consommateurs  
Revêtements  
Encres et toners  
Processus solvant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

**Europe** 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 2 - (H225)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Catégorie 2 - (H361)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Catégorie 2 - (H373)
<b>Danger par aspiration</b>	Catégorie 1 - (H304)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient TOLUENE



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit est exempté de l'exigence d'une fermeture à l'épreuve des enfants et d'un avertissement tactile de danger, car il s'agit d'un danger d'aspiration, mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient avec un accessoire de pulvérisation scellé.

### 2.3. Autres dangers

Le produit est un accumulateur statique.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
TOLUENE 108-88-3	>= 84.0 - <= 94.0 %	01-211947131 0-51-XXXX	203-625-9 (601-021-00-3)	Aquatic Chronic 3 (H412) Asp. Tox. 1 (H304) STOT RE 2 (H373) Repr. 2 (H361d) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>= 0.06 - <= 0.23 %	01-211951136 7-43-XXXX	208-764-9	Non classé	-	-	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	>= 0.05 - <= 0.16 %	01-211952923 8-36-XXXX	208-762-8	Non classé	-	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE 556-67-2	>= 0.07 - <= 0.16 %	01-211952923 8-36-XXXX	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
TOLUENE	> 5000	12267	12.5	25.7	Aucune donnée

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
108-88-3					disponible
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	> 24134	> 2000	8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTRIASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	540-97-6	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Inhalation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Cutané(e)

Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger lié à l'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin. L'alcool consommé avant ou après l'exposition peut augmenter les effets indésirables. Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite préexistante.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agent chimique sec. Sable sec.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. Des concentrations de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Vapours may form explosive mixtures with air.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 3YE

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs libérées pour éviter un incendie ou une explosion. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Vapours may form explosive mixtures with air. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Suppress (knock down) gases/vapours/mists with a water spray jet. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Ce matériau peut accumuler une charge statique en raison de ses propriétés physiques inhérentes et peut donc provoquer une source d'inflammation électrique des vapeurs. Afin d'éviter tout risque d'incendie, la liaison et la mise à la terre pouvant être insuffisantes pour éliminer l'électricité statique, il est nécessaire de prévoir une purge au gaz inerte avant de commencer les opérations de transfert. Limitez la vitesse d'écoulement afin de réduire l'accumulation d'électricité statique. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Peroxyde organique. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables. Explosifs. Des gaz.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 3.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
TOLUENE 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 20 ppm TWA: 77 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m <sup>3</sup> D*

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TOLUENE 108-88-3	-	384 mg/kg bw/day [4] [6]	192 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 384 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 192 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 384 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 24.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1.22 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 6.1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TOLUENE 108-88-3	8.13 mg/kg bw/day [4] [6]	-	56.5 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 226 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
			56.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 226 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 4.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 0.3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1.5 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
TOLUENE 108-88-3	0.68 mg/L	0.68 mg/L	0.68 mg/L	-	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	> 0.0012 mg/l	-	> 0.00012 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
TOLUENE 108-88-3	16.39 mg/kg sediment dw	16.39 mg/kg sediment dw	13.61 mg/L	2.89 mg/kg soil dw	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	2.4 mg/kg	0.24 mg/kg	> 10 mg/l	1.1 mg/kg	16 mg/kg food
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	-	66.7 mg/kg food
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène chloré (CPE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyvinyl alcool (PVA)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Viton™	> 0.35 mm	> 120 minutes

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Chaussures antistatiques.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore À jaune clair
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	110 °C	@ 760 mmHg.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>	4 °C	Test en vase clos Tag Closed Cup.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>		non applicable. La substance/le mélange est

pH (en solution aqueuse)		apolaire/aprotique.
Viscosité cinématique	1.5 mm <sup>2</sup> /s	Aucune information disponible. @ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	0.875	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
<b>Liquides inflammables</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Matières solides inflammables</b>	non applicable
<b>Substances et mélanges auto-échauffants</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts. Vapours may form explosive mixtures with air. Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Évitez les décharges statiques.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact oculaire</b>	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**DL50 par voie orale** DL50 par voie orale > 5000 mg/kg  
**DL50, voie cutanée** DL50, voie cutanée > 5000 mg/kg

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
TOLUENE	> 5000 mg/kg ( Rat )	12267 mg/kg ( Rabbit )	25.7 mg/l ( Rat ) 4h
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	> 24134 mg/kg ( Rat )	> 2000 ( Rabbit )	8.67 mg/l ( Rat ) 4h
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	> 4800 mg/kg ( Rat )	> 2400 mg/kg ( Rat )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée. Sécheresse et/ou craquelure.

#### TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Sécheresse et/ou craquelure

#### DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant

					l'utilisation normale
--	--	--	--	--	-----------------------

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants  
TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non mutagène

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants  
TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
TOLUENE	Repr. 2
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire au fœtus.

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

**STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer somnolence ou

					vertiges Système nerveux central
--	--	--	--	--	----------------------------------

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

**STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Système nerveux central Une exposition excessive peut provoquer des signes et symptômes neurologiques. Le toluène a provoqué une perte auditive chez les animaux de laboratoire lors d'une exposition à des concentrations élevées. Une mauvaise utilisation intentionnelle par inhalation délibérée

					de toluène peut provoquer des lésions du système nerveux, une perte auditive, des effets sur le foie et les reins, voire la mort.
--	--	--	--	--	---

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	5.8 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Oncorhynchus kisutch	CL50	5.5 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	7 mg/L	24 heures	
Toxicité aiguë	Puce d'eau Ceriodaphnia dubia	CL50	3.78 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Chlorella sp	CE50	134 mg/L	3 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Skeletonema costatum	NOEC	10 mg/L	72 heures	
Toxicité pour les bactéries	Nitrosomonas sp	CE50	84 mg/L	24 heures	
Toxicité chronique	Poisson Oncorhynchus kisutch	NOEC	1.39 mg/L	40 jours	
	Ceriodaphnia dubia	NOEC	0.74 mg/L	7 jours	
	Daphnia magna	NOEC	2 mg/L	21 jours	

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	>16 µg/l	96 heures	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	invertébrés aquatiques Daphnia magna	CE50	>2.9 mg/L	48 heures	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	>0.012 mg/L	96 heures	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
Toxicité chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 mg/L	14 jours	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
Toxicité chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	14 jours	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
Toxicité chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	14 jours	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité
	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/L		

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 jours	Aucune toxicité jusqu'à la limite de solubilité

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
Toxicité aiguë	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## TOLUENE (108-88-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C) ou équivalent.	14 jours	Biodégradation 100 %	Facilement biodégradable

## DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

## DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 57%	Sur la base des lignes directrices strictes des tests de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans les conditions environnementales.

## OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
TOLUENE	2.73
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	5.2
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	8.87
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	6.49

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
TOLUENE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	Substance vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	Substance PBT Substance vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1294  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** TOLUÈNE  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 3  
**14.4 Groupe d'emballage** II  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales      Aucun(e)  
Code ERG                              3L

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      UN1294

Désignation officielle de transport de l'ONU      TOLUÈNE

14.4 Groupe d'emballage      II

14.5 Dangers pour l'environnement      Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales      Aucun(e)  
N° d'urgence                      F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI      Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      UN1294

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU      TOLUÈNE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport      3

14.4 Groupe d'emballage      II

14.5 Dangers pour l'environnement      Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales      Aucun(e)  
Code de classification              F1

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      UN1294

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU      TOLUÈNE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport      3

14.4 Groupe d'emballage      II

14.5 Dangers pour l'environnement      Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales      Aucun(e)  
Code de classification              F1  
Code de restriction en tunnel      (D/E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
TOLUENE 108-88-3	RG 4bis, RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)  
aquatique (WGK)

**Pays-Bas**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
TOLUENE	-	-	Development Category 2
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3. 5. 48. 70. 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
TOLUENE - 108-88-3	48. 75.	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE - 540-97-6	70	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE - 556-67-2	70. 75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

**DSL/NDSL**

**EINECS/ELINCS**

**ENCS**

**IECSC**

**KECI**

**PICCS**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**NZIoC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 6 7 8 9 10 11 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul

Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland

**Préparée par**

**Remplace la date** 13-mars-2024

**Date de révision** 18-janv.-2025

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**